

NOTE D'INFORMATION

CDG SMALL & MID CAP

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CDG CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19205 en date du 12/12/2019.


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CDG CAPITAL GESTION** sise à **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage** représentée par **Mme Ouafae MRIOUAH** en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



CDG CAPITAL
GESTION
GROUPE CDG
101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca
Tél: 0522 92 31 00(LC) Fax: 0522 92 31 50

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CDG SMALL & MID CAP**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041048**
- Date et référence de l'agrément : **02/07/2019, GP19113**
- Date de création : **22/08/2011**
- Siège social : **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CDG CAPITAL GESTION** sise à **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage** représenté par **Mme Ouafae MRIOUAH**
- Etablissement dépositaire : **CDG Capital** sise à **Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET	05 22 45 96 00

- Commissaire aux comptes : **KPMG** représentée par **Monsieur RHALIB Mohammed Redouane**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **95% MASI Flottant (publié par la Bourse de Casablanca) et 5% MSCI Europe Small Cap (publié par Reuters/bloomberg).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de chercher une rentabilité meilleure que celle de l'indice de référence choisi. Nous définissons les small et mid cap comme étant les valeurs dont la capitalisation flottante est inférieure ou égale à 5% de la capitalisation flottante du marché.**
- Stratégie d'investissement :

le FCP investira en permanence à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés sur la bourse de valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le minimum investi dans les actions small et mid cap cotées à la bourse de Casablanca est de 20% de l'actif net. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur. Le FCP pourra investir en:

- Titres garantis par l'Etat ;
 - Actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions ;
 - Parts ou actions d'OPCVM ;
 - Obligations cotées et non cotées ;
 - Titres de FPCT et d'OPCC ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Obligations subordonnées et perpétuelle assortis de mécanisme d'absorption des pertes et/ou annulation du paiement des intérêts ;
 - Créances représentatives des opérations de pensions ;
 - Placements en devises à l'étranger ;
 - Prêt et emprunt de titres.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
 - Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques et morales.**



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **16/01/2012**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, elle est calculée chaque vendredi, ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion hebdomadaire le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci ainsi que les prix de souscription et de rachat des parts sont affichés dans les locaux de l'établissement de gestion du FCP. Ils sont également publiés dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont centralisés par CDG Capital Gestion au plus tard le vendredi à 11h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le FCP «CDG Small & Mid cap» est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,4% incompressibles acquis au fonds.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5 % HT maximum des montants rachetés, dont 0,4% incompressibles acquis au fonds.**
 - Cas d'exonération :
 - - **Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.**
 - **A la discrétion de l'établissement de commercialisation (CDG CAPITAL GESTION).**
- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT. L'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh
(2) Commissaire aux comptes (HT)	15 000 dh
(3) Commissions AMMC (HT)	0,0250 % HT
(4) Dépositaire (HT)	0,06% HT pour un actif net inférieur à 500.000.000 dhs, 0,05% HT pour la partie de l'actif net comprise entre 500.000.000 dhs et 1.000.000.000 dhs et 0,04% HT pour la partie de l'actif net supérieure à 1.000.000.000 dhs.
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « mensuelle » (HT)	300 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » (HT)	0.001 %
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

